



TRI de Narbonne



Identifiant du TRI **FRD_TRI_NARBONNE**
Région(s) **Languedoc-Roussillon**
Département(s) **Aude**

Liste des contributions des parties prenantes

Conseil régional LR	La région propose d'ajouter les 18 communes suivantes : Port-la-Nouvelle, Gruissan, Sigean, Peyriac, Bages, Fleury, Armissan, Vinassan, Salles, Coursan, Cuxac, Sallèles, Saint Marcel, Saint Nazaire, Marcorignan, Montredon. Ces communes forment le bassin de vie de Narbonne.
SPC Med Ouest	Propose des précisions sur les phénomènes d'inondation et les crues passées.
SDIS de l'Aude	Souhaite l'élargissement à l'ensemble du bassin versant de la plaine narbonnaise (Coursan, Cuxac, Sallèles, Gruissan, Montredon, Bize Minervois).
Association écologie du Carcassonnais des Corbières et du littoral Audois (ECCLA)	Demande l'extension du périmètre aux basses plaines de l'Aude (Coursan, Cuxac, Salles, Fleury, Sallèles, Canet, Armissan, Bages...), communes citées également par la région. L'association souhaite aussi que le TRI passe en priorité 1.
Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (SMMAR)	Rappelle la nécessité d'une stratégie d'action globale à l'échelle du bassin-versant de l'Aude. Souligne la dangerosité des phénomènes d'inondations par débordement de cours d'eau (26 morts en 1999) et la cinétique rapide des cours d'eau du bassin-versant de l'Aude. Souligne l'importance des enjeux démographiques et économiques de la plaine littoral tout en insistant sur sa vulnérabilité aux phénomènes de submersions marines. Souligne l'enjeu saisonnier et l'importante croissance démographie du territoire. Propose d'étendre le périmètre du TRI aux communes de : Sigean, Port-la-Nouvelle, Gruissan, Fleury, Salles-d'Aude, Vinassan, Coursan, Cuxac, Sallèles, Saint-Nazaire-d'Aude, Saint-Marcel, Armissan, Montredon, Moussan, Marcorignan, Bages, Peyriac, Villedaigne, Raissac et Néviau.
CG 11	Rappelle les caractéristiques du territoire : - inondations récurrentes et dangereuses du fait de leur rapidité, - économie et population touristiques importantes, - croissance démographique.
CCIR LR	Souligne la nécessité de prendre en considération dans les étapes à venir, les impacts des risques d'inondations pour les activités économiques et l'activité touristique (augmentation de la population en saison et de l'activité économique)

<p>Syndicat de l'Orbieu</p>	<p>Avis défavorable sur le projet de TRI proposé.</p> <p>S'interroge sur la méthode de caractérisation des TRI et regrette qu'une approche par bassin-versant n'ait pas été choisie.</p> <p>Signale l'incohérence entre les politiques territoriales menée par l'Etat (PPRi, PCS, information préventive, ...) et la démarche de sélection des TRI qui semble occulter la dangerosité des phénomènes.</p> <p>Demande un TRI de bassin-versant en remplacement de celui actuellement proposé.</p>
<p>Grand Narbonne</p>	<p>Appuie la proposition du SMMAR.</p>
<p>Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA)</p>	<p>Avis défavorable sur le projet de TRI</p> <p>Demande l'élargissement du périmètre proposé au bassin de vie de Narbonne qui comprend 18 communes (ajout des communes de Port-la-Nouvelle, Gruissan, Sigean, Peyriac, Bages, Fleury, Armissan, Vinassan, Salles, Coursan, Cuxac, Sallèles, Saint Marcel, Saint Nazaire, Marcorignan, Montredon, Moussan) et d'y ajouter les 3 communes supplémentaires de Néviau, Villedaigne et Raissac d'Aude.</p> <p>Apporte des éléments complémentaires de caractérisation du TRI.</p>

Position retenue par le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée

Toutes les communes proposées par la région font partie de la communauté d'agglomération, 60% des habitants de ces communes (55000 personnes) sont en ZI, forte population saisonnière.

Il est décidé de suivre l'avis de la région et du SMMAR sauf pour les communes de Montredon-des-Corbières, Armissan et Villedaigne. En particulier, l'état de la connaissance sur les communes de Bages, Sigean, Peyriac-de-Mer et Port-la-Nouvelle pourraient limiter la cartographie à l'aléa côtier. Le développement de la connaissance de l'aléa, notamment des affluents, sur l'ensemble des communes, notamment celles non retenues, devra figurer parmi les actions de la stratégie locale.